

**Collectif des Chef d'Agence**  
**De la caisse mutuelle l'espoir**  
**(CAMTES)**

Cotonou, le 18 / 09 / 2020

**95250285**

**66033034**

**A**

**Monsieur Le Ministre de**  
**l'Economie et des Finances**

**Objet :** Dénonciation contre Chronokash (CHRONOKASH SARL, une institution de Service d'Aide pour le travail (SAT), agréée par la CNIL (Commission Nationale de l'informatique et des Libertés sous n°2916-020 / AT/CNIL/ Du 27 / 12/2016 Portant autorisation de traitement automatisé de données à caractère personnel de ses clients, immatriculée au registre de commerce du Bénin sous le N° RCCM RB Cot 17 B 19789 du 24-08-2017, délivrée à COTONOU, IFU N° 32017101003 dont le siège social est situé au quartier Missite, Ilot 344-I Maison VIATONOU V. Théodore, 03 BP 3333 Cotonou Bénin, téléphone 62 25 45 37, représentée par Monsieur **Enock VIATONOU** Consultant financier et ses structures associées à l'opération (CFA, SARL, Ets CEO, SGI, etc.) Et les mauvaises pratiques observées au sein de la Caisse Mutuelle l'Espoir (**CAMTES**) par la présidente du conseil d'administration (**PCA**) madame **ACHADE Madeleine**.

Monsieur le Ministre,

Nous venons par la présente vous faire part de certaines situations que nous exposons dans les lignes qui suivent. En effet, nous sommes agents d'une institution de microfinance dénommée « **Caisse Mutuelle l'Espoir** » en abrégé "**CAMTES**" agréée depuis le **04 février 2008**.

Comme structure de gouvernance d'une IMF, nous avons un Conseil d'Administration limité à madame **ATCHADE Madeleine** et ses deux enfants. Les débuts des faits remontent au début **mars 2020**. Nous aurions appris par le biais de l'un de nos collègues que la Présidente du Conseil d'Administration serait entrain d'être convaincu par rapport à un projet d'un partenaire Chronokash en question et si les négociations aboutissaient, elles boosteraient les opérations plus qu'elles étaient. L'essence du projet a nous élucidé est que Chronokash aurait des groupes composés de femmes et d'hommes à qui elle va mettre en place des financements à raison de 1 440 000 FCFA (**un million quatre cent quarante mille franc**) par membre de groupe (**30 membres** par groupe) et pour mieux suivre cette activité de mise en place de financement elle aurait préféré que cela soit une IMF d'où **CAMTES** aurait été désignée. Nous avons maintes fois essayé

d'exposer les inquiétudes, insuffisances voire les menaces inhérentes au projet lui-même et son implémentation qui pourraient peser sur CAMTES sans succès. La voie du dialogue a été choisie pour converser avec les collègues en question sans pour autant nous adresser à notre PCA étant donné qu'aucune réunion au sein de la direction ni une adresse officielle n'a mentionné avant le démarrage effectif matérialisé par des lots de dossiers des groupes transférés dans les locaux des agences **CAMTES** concernées. Au total (05) cinq Agences ont été impactées par ce projet à savoir : **Sakété, Porto-Novo, Cocodji, Midombo et Aibatin**. Les événements se sont vite déroulés et déjà le **16 Mars 2020** l'Agence de **Sakété** a démarré avec le projet. Depuis ce jour à aujourd'hui nous avons souligné les faits et actes qui inquiètent et menacent l'image de CAMTES, ses intérêts et ceux de ces groupements de femmes et d'hommes qui suivent.

Chronokash et ces associés ont mobilisé plusieurs clients six mois et plus avant leur rencontre avec CAMTES ;

Les clients ont été mobilisés au motif de leur donner de crédit d'un montant de trois cent mille francs (**300 000F CFA**) au début selon les propos tenus par **VIATONOU Enock** de

Chronokash et **Edison** lors du lancement du projet à l'Agence Sakété, ce qui est resté une promesse non satisfaite jusqu'au moment de rencontrer CAMTES ;

Les dossiers des clients ont été convoyés par les soins de Chronokash et ces associés dans les Agences CAMTES ;

Lors de la signature du partenariat il était dit qu'au bout de trois mois plus les groupes allaient être financés grâce au fonds à mettre disposition par Chronokash ainsi nous n'avions que le rôle de distribuer de ces fonds ; **Chronokash et associés ont perçu les fonds des clients en espèce et ou par moyens électroniques (Mobile Money) avant et après le partenariat avec CAMTES sans objet claire et n'ont fait aucun état des fonds encaissés** ; les preuves reçues des clients en annexe

Les carnets ont été fabriqués par Chronokash et associés et cédés à CAMTES contre paiement ;

Chronokash cite SGI comme la principale structure garantie du financement à mettre en place et plusieurs dépôts ont été faits sur leur différent compte bancaire ;

CAMTES a saisi la **SGI** dans un courrier lui notifiant qu'elle était désormais partenaire de Chronokash lequel courrier n'a

reçu aucun retour jusqu'aujourd'hui ; ce qui a fait penser que ce courrier aurait été intercepté ;

Le produit 1% Finance nommé par chronokash tel que libellé dans le carnet est pour duper la population ;

L'équipe technique de CAMTES n'a été associée à aucun moment lors du processus ayant conduit à l'adoption dudit projet et à la conception des informations qu'on peut lire dans les carnets et prospectus seuls sieurs **BASUNDIDI**

**Mozart et la PCA** ; Aucune politique écrite ou manuelle sur la procédure n'est disponible à part les seules informations inscrites dans les carnets avec une disparité dans la

communication autour du projet ; les explications données par le responsable de chronokash et monsieur **Edison** au

démarrage de l'Agence de Sakété ne sont pas conformes à celles figurant dans les livrets (à titre d'exemple au lieu de

**15 000f** à déposer par chaque membre selon les

informations du livret , c'est plutôt trois mille francs **3000f**

qui a été communiqué aux membres du groupe ; A la date

d'aujourd'hui seule l'agence de Sakété a reçu les dépôts de

certain clients et l'état des fonds existe et est disponible, le

reste des membres et clients leurs fonds constitués avant

CAMTES seraient en partie logés au niveau de la SGI et l'autre au niveau de chronokash ;

Les carnets et prospectus réalisés par les promoteurs du projet cite CAMTES en avant-garde alors que chronokash qui est dépositaires du produit ;

Après plusieurs mois chronokash n'a mis aucun fonds à la disposition de CAMTES mais elle diffame en annonçant aux clients que CAMTES a reçu les fonds et qu'elle les servirait selon les propos de Monsieur **VIATONOU Enock** ;

Aujourd'hui les clients défilent chaque fois exigeant le décaissement des crédits comme Monsieur **VTATONOU Enock** leur avait annoncé ; seule l'agence de Sakété a réussi de transformer quelque groupement en client de CAMTES et les a servir en respectant les procédures de l'institution.

Les clients nous ont donné l'information selon laquelle le siège ou chronokash a élu siège n'est plus habité par elle ;

Monsieur **VIATONOU Enock** a contracté un prêt de **450 000F** CFA, sa femme **200 000f** FCFA, sa fille **100 000** FCFA qui sont en impayés depuis le premier mois, son associé de nom **ZANNOU** a pris récemment **500 000F** CFA en

procédure d'urgences sous ordres de la PCA alors que c'est eux qui devraient mettre le financement à disposition de CAMTES ;

Nous avons maintes fois donné les sons de cloches à la hiérarchie sans réaction et nous avons résisté au projet mais elle nous a intimé l'ordre de le faire.

Après la plainte de plusieurs clients dans les agences (**Sakété et Cocodji**), le chef d'agence de Sakété a convoqué une réunion **le 13/ 05/ 2020** de tous les présidents de chaque groupement enregistré par CAMTES pour une séance d'échange ainsi que le chef d'agence de Cocodji a initié deux réunions, une à la pharmacie avec les membres de chronokash, le bureau **d'ISHIBA** qui est l'intermédiaire entre les clients et chronokash et la PCA. Une seconde réunion à l'agence de Cocodji en présence du Directeur exécutif, du Responsable des Operations, le CA Cocodji et les membres de la coordination de Kpahou tous les membres au sein des groupements sanctionnée par un PV.

Après avoir intimé l'ordre aux Chefs d'Agence d'arrêter l'enrôlement des clients à cause du nombre de plus en plus croissant et de l'inscription dans le carnet de chronokash, la

PCA après quelques mois de pause a augmenté le frais du carnet à mille francs (**1000f**) et relancé en pompe le projet dans les localités de Bohicon et de Lokossa où nous n'avions même pas d'agence. C'est ainsi que **le 21 juillet 2020**, la PCA a ordonné le **Directeur exécutif et le Chef service administratif d'aller à Lokossa pour continuer l'enrôlement**. les **Chefs d'Agence de Sakété et Cococodji** ont fait leurs descente à **Lokossa** afin de changer les carnets très compromettants de chronokash pour nos carnets de CAMTES, or la PCA ordonne et prend systématiquement les **soixante-quinze** pourcent (75%) des frais de carnets de chronokash et laisse le reste dans la caisse de l'agence pour son fonctionnement. Le carnet est vendu à **500F** unités dans les autres localités mais à **1000f** après le second lancement. Nous avons finalement opté pour la discussion avec le **pasteur Daniel** chargé de piloter l'enrôlement à Lokossa, ce dernier sous l'ordre de la PCA a refusé de nous recevoir. Après plus d'une **heure quarante-cinq minuits dans son hall** nous avons décidés de partir après avoir reçu un coup de fil, nous avons narré un peu ce qui s'est passé dans les autres localités et nous sommes partir de là. Une fois nous nous sommes rendu au commissariat pour le dépôt d'une



plainte en bonne et d'une forme et aussitôt le commissaire central nous a suivi en même temps pour constater l'enrôlement et les a mis sous convocation pour le lundi 27 juillet 2020 qui est resté sans suite.

Entre temps c'est-à-dire le 22 mai 2020 nous avons **déposé une plainte à la Brigade Economique et Financière (BEF)** pour dénoncer les faits sous anonyme et la première convocation a été envoyée le 27 juillet 2020 et après avoir écouté la plupart des acteurs, l'affaire est restée sans suite.

Quelques informations utiles :

**CAMTES** est gérée par une seule personne depuis des années

- Aucune assemblée générale n'a été organisée à vrai dire sauf sur papier. Pour preuve, l'Assemblée générale de 2018 a été faite sur papier le **04 Aout 2020** par la PCA et le Directeur Exécutif. Ils ont fait passer les agents du terrain comme membres de l'A G et les ont ordonnés d'écrire les noms des clients sans numéro de téléphone et signés à leur place, ce qui a été fait (voir pièce jointe)

Pour preuve :

<b>DENEDE Athanase</b>	<b>66 55 09 79</b>
<b>HOUNSOU Anicette</b>	<b>61 89 67 24</b>
<b>ZINSOU Olivier</b>	<b>66 75 29 61</b>
<b>DOSSOU Faouziath</b>	<b>99 29 38 68</b>
<b>ZANNOU Etienne</b>	<b>67 03 27 68</b>
<b>DOFONLIN Bernard</b>	<b>97 52 27 84</b>

Voici quelques échantillons prise au hasard. Veuillez les contacter pour preuve de vérification de leur participation à l'Assemblée Générale du 2018 dont on parle.

- Les autres membres du conseil d'administration ne sont là que de nom seulement.
- **Les sociétaires ont voulu étoffer le conseil et les autres organes pour la bonne gestion de la structure mais elle les a écarté tous et transforme l'institution comme une structure monarchique.**
- Monsieur le Ministre, nous vous informe que le 10/ 09/2020, nous avons transmis notre dossier à la CRIET et qui a été déchargé par le service Administratif et Judiciaire. le 15/09/2020, le Procureur spécial de la CRIET nous ordonne de vous saisir monsieur le Directeur de l'ANSSFD. Pour répliquer nous lui disons que l'affaire est déjà là-bas sans suite car la Présidente Conseil d'Administration a l'habitude de dire que les agents de l'ANSSFD sont des quémandeurs d'argent et signale bien loin qu'elle maitrise les responsables.

**Alors le Procureur spécial nous dit de saisir directement le Ministre de l'Economie et des Finances (voir pièce jointe)**

- Récemment nous avons reçu un DAT de L'Africaine des Assurances d'un montant de (25 000 000f) **vingt-cinq millions francs** qui a été loger sur un compte à **BGFI dont elle seule signataire**, mais les **07 Agences** n'ont reçu que **six million cinq cent mille francs (6 500 000f CFA)** et le reste est resté à la pharmacie et a servi aux crédits parallèles montés par le **Directeur Exécutif** et le **chef services administrative** et les crédits sont décaissés directement sur le terrain ou parfois à la pharmacie. Toutes Les commissions sont perçues directement par la **PCA** et les intérêts sont divisés par deux (une à **l'agence de Midombo**, à qui on a endossé des clients, qui sont pris par L'intervention de **l'auditeur interne** et le second par la **PCA** elle-même)
- Le journal la Dépêche a révélé en bref le projet dans sa parution du lundi **27 juillet** en le traitant de l'affaire de **ICC SEVICE BIS** ce qui a attiré l'attention de l'agence de surveillance et qui a fait une descente pendant deux semaines
- **Nous disposons beaucoup de sociétaires qui ont œuvré pour le relancement des activités car l'institution était hermétiquement fermée depuis 2014** mais qui n'ont jamais été associés de près ou de loin à la gouvernance de

l'institution et la **PCA** seule règne en maître et joue le rôle de Directeur exécutif ; son impositions dans les agences en demandant directement de l'argent aux Chefs d'Agence sans respect d'aucune procédure en la matière en dit long ;

- Les deux Chefs Agences qui ont été à Lokossa ont été poursuivie par la PCA. Juste après la scène qui s'est produite le 21 juillet 2020, elle a installé immédiatement un comité de discipline composant le Directeur Exécutif et tous les chefs services. Notifions, que les Chefs d'Agence ont été écouté et sanctionné avec un rapport du comité du discipline (voir le rapport du comité de discipline). N'étant pas satisfait, elle a pris la décision unilatérale de les renvoyés jusqu'à ce qu'elle ait fait irruption à l'agence de Cococodji avec les membres de la direction et ils ont instruit le chauffeur personnel de la PCA pour défoncer la fenêtre et la porte de l'agence qui était fermée et violenté les agents jusqu'à passer près de 20 mn à l'intérieur de la caisse. Son boucan le jour là c'est le **jeudi 27 AOUT 2020** et la descente de l'huissier dans l'agence pratiquement deux fois par semaines ont mis les clients qui à côté de l'agence en doutes, ce qui a des répercussions sur les activités de l'agence

- Nous vous prions de diligenter une enquête sur la mauvaise gouvernance de la structure et surtout l'arnaque organisé par les promoteurs de chronokash et consort sur des paisibles usagées pour éviter une autres affaires **ICC SRVICES BIS**
- Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à la diligence que vous y mettrez, nous vous adressons Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances les salutations les plus sincères.

**PJ** : - Un livret de compte **membres de 30 personnes**  
d'épargne un pourcent (1%) de finances

- Un prospectus
- Quelques bordereaux (6) de dépôts sur les comptes de la **SGI** des membres et copie de reçu délivré par **chronokash**
- Quelque note de service.
- P V Sakété
- Pièce jointe de fausse assemblée générale de 2018 organisé par la PCA et le Directeur Exécutif
- Décharge du Procureur spécial de la CRIET.

- un contrat type entre les membres d'un groupe de 30 personnes
- un projet de contrat partenariat entre CAMTES et CHRONOKASHI
- preuves de versements effectués par momo par les groupes pour le compte de Léonce Yehouenou inconnu de CAMTES
- photocopie de la plainte déposée à Lokossa
- Copie de la plainte déposée à la BEF
- quelques notes de service

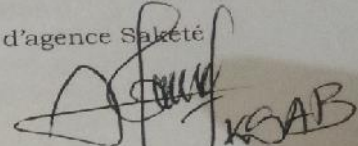
Ont signé

Chef d'agence cococodji



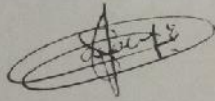
Angelo ADJOVI

chef d'agence Sakété



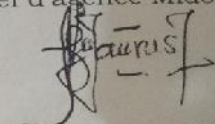
Armand KESSE

Chef d'agence Sekandji



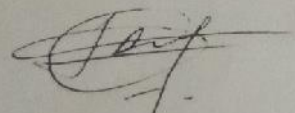
Ismail PIO

chef d'agence Midombo



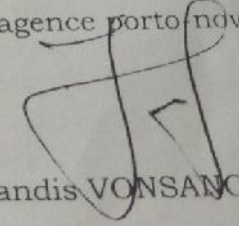
Carlos NAZEBA

Chef d'agence Bohicon



Aimé VIVENAGBO

Chef d'agence porto ndvo



Randis VONSANOU

**Assemblée Générale de la CAMTES**  
(Première Assemblée Générale au titre de l'année 2019)

**PROCES VERBAL**

**Introduction**

L'an deux mil dix neuf, et le 24 Décembre, sur convocation de sa Présidente du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale de la CAMTES s'est réunie en session Ordinaire à la salle de réunion de sa Direction Générale sise à MIDOMBO immeuble KOUKOUI C/31 à partir de 10h10mn avec la participation des membres dont la liste de présence figure en annexe ci-joint.

**Ouverture de la séance**

Une petite cérémonie d'ouverture a eu lieu et après les mots de bienvenu et la présentation de l'ordre du jour par le Directeur exécutif, la parole fut donnée à la Présidente du Conseil d'Administration, Madame ACHADE Madeleine, qui au constat du quorum légal atteint, a prononcé un discours d'ouverture de la session. Ensuite, l'ordre du jour a été soumis aux amendements.

L'ordre du jour adopté se présente comme suit :

- 1- Examen et Adoption du rapport d'activités de l'exercice 2018
- 2- Examen des états financiers de l'exercice 2018
- 3- Diverses

**Développement**

**Point 1 : Examen et Adoption du rapport d'activités de l'exercice 2018**

Après lecture du rapport d'activités par le Directeur Exécutif, l'Assemblée générale après avoir fait ses observations et posé des questions pour une bonne compréhension, a profité de l'occasion pour faire des propositions allant dans le sens de la bonne marche des activités de la CAMTES. C'est instamment le cas des activités de recouvrement de ses créances qui a le plus retenu l'attention des uns et des autres.

**Proposition**

- Mettre à plat tous les dossiers de crédit en impayé.
- Organiser les séances de sensibilisation des membres de la CAMTES.
- Sensibiliser les agents de crédit à bien monter les dossiers

Après les propositions, l'Assemblée Générale a pris la décision suivante :

**Décision 1 :** Après examen du rapport d'activités, l'Assemblée Générale a procédé à l'adoption dudit rapport par acclamation.

Une petite pause a été observée le temps de permettre aux membres de se détendre avant d'aborder le second point de l'ordre du jour.

**Assemblée Générale de la CAMTES**  
(Première Assemblée Générale au titre de l'année 2019)

**Point 2 : Examen et adoption des états financiers de l'exercice 2018**

Avant de passer à la lecture des grandes lignes des états financiers, un éclaircissement a été donné par le Coordonnateur sur des grandes lignes des états financiers.  
La parole a été donnée au Directeur Exécutif pour faire la lecture des grandes lignes des états financiers :

- Total Bilan :	69 084 966	F CFA
- Total Produit :	32 386 170	F CFA
- Total Charge :	32 386 170	F CFA
- Résultat net :	- 12 386 170	F CFA

A la suite de ses explications s'est effectuée la lecture proprement dite dudit document.  
Après une écoute minutieuse s'en suit la phase des questionnaires par les mutualistes.

**Décision 2 :** Après avoir eu des éclaircissements aux préoccupations soulevées par les mutualistes, l'Assemblée Générale a pris la décision d'adopter les états financiers de l'exercice 2018 par acclamation.

**Point 3 : diverses**

Aucun point n'a été proposé

Faisant le constat que tous les points à l'ordre du jour ont été traités et qu'aucun avis contraire n'est exprimé, la Présidente a levé la séance à 12h40mn.

Aucune date n'a été fixée pour la prochaine séance de l'assemblée Générale.

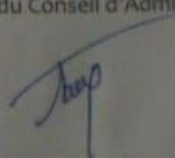
Fait à Cotonou, le 24 Décembre 2019

Pour l'assemblée Générale,

La Secrétaire du Conseil d'Administration

La Présidente du Conseil d'Administration

AHOUANDJINOUB. Arlette

  
ACHADE Madeleine



LISTE DE PRESENCE A L'AG

N°	NOM ET PRENOM	SIGNATURE
1	FAGNIHOUN Marie Odette	
2	ZANNOU Etienne	
3	DJOGBENDOU Yésuf	
4	DOFONLIN Bernard	
5	HONSOU Annicette	
6	TOFOEDO David	
7	DENALE Athanase	
8	HOUNGA Christine	
9	ADEROMOU Sianateu	
10	DJOGBENDOU Emile	
11	BAMARY Mandinatou	
12	HOUESSOU Adrien	
13	AKOWE Pilagie	
14	KODO Marie	
15	OTEGBEYE Kamal	
16	ZINSOU Olivier	
17	ADEOGUN Marcelline	
18	DOSSOU Faaziath	
19	HOUNDENOU Casme	

CRIET/2020/RP/VD 821 du 10/09/2020

Collectif des Chef d'agence

Cotonou, le 10/09/2020

Tel: 95673712  
95250285

*Informer des plaintes ;  
Saisir Mr SINOU, DG des  
structures des systèmes  
de comptabilisation*

Monsieur Le Procureur spécial de la CRIET

**Objet :** Dénonciation contre Chronokash(CHRONOKASH SARL, une institution de Service d'Aide par le Travail (SAT), agréé par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) sous n°2016-020/AT/CNIL du 27/12/2016 portant autorisation de traitement automatisé de données à caractère personnel de ses clients, immatriculée au registre de commerce du Bénin sous le N° RCCM RE COT 17 B 19789 du 24-08-2017, délivrée à COTONOU, IFU N° 32017101003 dont le siège social est situé au quartier Missile, lot 344-1 Maison VIATONOU V. Théodore, 03 BP 3333 Cotonou Bénin, téléphone 62 25 45 37, représentée par Monsieur Enoch VIATONOU Consultant financier et ses structures associées à l'opération (CFA, SARL, Ets CEO ,SGI, etc.)

Monsieur le Procureur Spécial

Nous venons par la présente vous faire part de certaines situations que nous exposons dans les lignes qui suivent.

En effet nous sommes agents d'une institution de microfinance dénommée « Caisse Mutuelle l'Espoir » en abrégé "CAMTES" agréée depuis 2008. Comme structure la gouvernance d'une IMF, nous avons un conseil d'administration limité à madame ATCHADE Madeleine et ses enfants. Les débuts des faits remontent au début mars 2020. Nous aurions appris par le biais d'un de nos collègues que la PCA serait en train d'être convaincu par rapport à un projet d'un partenaire Chronokash en question et si les négociations aboutissaient elles boosteraient les opérations plus qu'elles étaient. L'essence du projet à nous élucider est que Chronokash aurait des groupes composés de femmes et d'hommes à qui elle va mettre en place des financements à raison de 1440000 FCFA par membre de groupe (30 membres par groupe) et pour mieux suivre cette activité de mise en place de financement elle aurait préféré que cela soit une IMF d'où CAMTES aurait été désignée. Nous avons maintes fois essayé d'exposer les inquiétudes, insuffisances voire les menaces inhérentes au projet lui-même et son implémentation qui pourraient peser sur CAMTES sans succès. La voie du dialogue a été choisie pour converser avec le collègue en question sans pour autant nous adresser à notre PCA étant donné qu'aucune réunion au sein de la direction ni une adresse officielle n'a mentionné le sujet avant le démarrage effectif matérialisé par des lots de dossiers des groupes transférés dans les locaux des agences CAMTES concernées. Au total cinq